



Avril 2016

Bulletin d'Informations Municipales

N° 118

Mairie : 17, Grand Rue

13122 Ventabren

Tél. : 04 42 28 80 14

Fax : 04 42 28 79 78

Courriel : accueil@mairie-ventabren.fr

Site : www.ventabren.fr

L'accueil de la mairie assure des permanences les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 8h30 à 12h.

PERMANENCES

M. Claude FILIPPI

Maire de Ventabren

Le Maire reçoit le 1^{er} et le 3^{ème} mardi de chaque mois de 9h à 11h sans rendez-vous.

M. Jacques BRES

Conseiller Municipal délégué aux Affaires Sociales et à la Médiation reçoit les mardis de 09h à 12h et de 14h à 16h C.C.A.S. 04 42 28 88 86

M. Jean-Bernard FRAGET

Conseiller Municipal délégué à la Police municipale
Reçoit les vendredis de 10h à 12h
au poste de Police Municipale 04 42 28 89 97

MÉDECINS

Dr REBOUD : 04 42 28 70 90

Dr MARCHASSON : 04 42 28 81 19

Dr OPRE : 04 42 57 05 10

SAMU : 15

PHARMACIES DE GARDE

Avril

Dimanche 24 : Coudoux - Pharmacie Genoux Brandsma

Mai

Dimanche 1 : Eguilles - Pharmacie du Moulin

Jeudi 5 : Velaux - Pharmacie des Oliviers

Dimanche 8 : La Fare les Oliviers - Pharmacie des Oliviers

Dimanche 15 : Aix (Appeler le commissariat)

Lundi 16 : Ventabren - Pharmacie du Centre

Dimanche 22 : Velaux - Pharmacie Nicolas

Dimanche 29 : La Fare les Oliviers - Pharmacie Florent

Urgences :

Tel au 3237 (34cts/min) ou Police (Aix) : 04 42 93 97 00

INFIRMIÈRES

Mlle BALLAND : 04 42 28 74 45

Mme Vassila BALVERDE : 06 21 35 95 99

Mlle CHELLI Magali : 04 42 28 83 66 - 06 63 08 68 73

Mlle CHELLI Marianne : 04 42 28 79 57 - 06 60 38 83 66

Mme FARAUD Brigitte : 04 42 28 88 16 - 06 70 63 68 58

Mme LEGRAND Emilie : 06 18 74 37 05

Mme LLOSA-CESARINE Martine :

04 42 28 82 24 - 06 19 17 99 20

Mme WAUTERS Chantal : 04 42 28 96 59 - 06 86 57 88 93

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

« Madame, Monsieur,

A l'arrivée des beaux jours, nous avons eu à déplorer de nombreux vols de matériel et d'outillage dans les abris de jardins.

Aussi, je vous demande de prendre toute disposition pour éviter que ces faits ne se reproduisent : verrouiller les accès aux abris et garages, ne pas entreposer de matériel dans vos jardins...

Votre sécurité est ma priorité, soyons tous vigilants.

Bien à vous,

Le Maire

Claude FILIPPI »

COMPTE-RENDU ABREGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 23 MARS 2016 A 19H00

Délibération n°1 :

Compte de gestion – Exercice 2015 – Budget principal

Madame OSKANIAN rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du budget principal est établi par le comptable, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion constate en résultat d'exercice un excédent de fonctionnement de 280 980,14€ et un excédent en section d'investissement de 576 813,08€.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 :

Compte de gestion – Exercice 2015 – Service de l'eau

Le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable fait apparaître un résultat d'exercice déficitaire pour la section d'exploitation de 39 992,80€ et un résultat d'exercice déficitaire en section d'investissement de 39 348,07€.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 :

Compte de gestion – Exercice 2015 – Service de l'assainissement

Le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement présente un résultat d'exercice excéditaire pour la section d'exploitation de 1 266,04€ et un résultat déficitaire en section d'investissement, pour 100 637,53€.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 :

Compte de gestion – Exercice 2015 – ZAC Château Blanc

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de Château Blanc présente un résultat d'exercice déficitaire pour la section d'investissement de 171 208,03€.

Vote à l'unanimité

Délibération n°5 : Compte administratif 2015 – Budget principal

Comme il est de coutume, Monsieur le Maire ne participe pas aux votes des comptes administratifs.

Il est donné lecture du compte administratif 2015 dans ses principaux éléments :

Total des dépenses d'investissement : 1 523 904,53 euros

Total des recettes d'investissement : 2 100 717,61 euros

Total des dépenses de fonctionnement : 5 524 521,58 euros

Total des recettes de fonctionnement : 5 805 501,72 euros

Constatant l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune est adopté.

Vote à la majorité

Pour : 19 **Contre : 6** (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI)

Abst : 1 (M. JURADO)

Délibération n°6 :

Compte administratif 2015 – Budget eau

Comme il est de coutume, Monsieur le Maire ne participe pas aux votes des comptes administratifs.

Le compte administratif constate en résultat d'exercice un déficit en section d'exploitation de 39 992,80 € et un déficit reporté en section d'investissement de 85 116,03 €.

Vote à la majorité

Pour : 19 **Contre : 6** (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI)

Abst : 1 (M. JURADO)

Délibération n°7 :

Compte administratif 2015 – Budget assainissement

Comme il est de coutume, Monsieur le Maire ne participe pas aux votes des comptes administratifs.

Le compte administratif constate en résultat d'exercice un excédent en section d'exploitation de 1 266,04 € et un excédent reporté en section d'investissement de 69 866,11 €.

Vote à la majorité

Pour : 19 **Contre : 6** (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI)

Abst : 1 (M. JURADO)

Délibération n°8 : Compte administratif 2015

Budget ZAC Château Blanc

Comme il est de coutume Monsieur le Maire ne participe pas aux votes des comptes administratifs.

Constatant l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, le compte administratif 2015 du budget ZAC de Château Blanc de la commune est adopté.

Vote à la majorité

Pour : 19 **Contre : 6** Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI)

Abst : 1 (M. JURADO)

Délibération n°9 : Affectation du résultat 2015

Budget de la Commune

Conformément aux règles budgétaires en vigueur, il doit être procédé à l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit en report à nouveau, soit à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu de l'équilibre prévu des opérations d'investissement sur l'exercice 2016, il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

Affectation du résultat 2015		
	Compte 1068	279 256,27 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	Ligne 002	186 079,44 €
		Résultat de fonctionnement reporté

Vote à la majorité

Pour : 26 **Contre : 0**

Abst : 1 (M. JURADO)

Délibération n°10 : Budget primitif communal 2016

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires, il convient d'approuver le Budget Principal 2016 de la commune.

Conformément à l'article 2312-2 du Code Général des Collectivités territoriales, il doit être voté par chapitres et opérations, selon la feuille de vote qui est distribuée en séance.

Vote à la majorité

Pour : 20 **Contre : 7** (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI – M. JURADO)

Abst : 0

Délibération n°11 :

Budget primitif service de l'eau 2016

Il convient d'approuver le Budget primitif 2016 du service de l'Eau potable.

Conformément à l'instruction budgétaire M49, ce budget doit être voté par chapitres et opérations selon la feuille de vote qui est distribuée en séance.

Vote à la majorité

Pour : 20 **Contre : 7** (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI – M. JURADO)

Abst : 0

Délibération n°12 :

Budget primitif service de l'assainissement 2016

Il convient d'approuver le Budget primitif 2016 du service de l'Assainissement.

Conformément à l'instruction budgétaire M49, ce budget doit être voté par chapitres et opérations selon la feuille de vote qui est distribuée en séance.

Vote à la majorité

Pour : 20 **Contre : 7** (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI – M. JURADO)

Abst : 0

Délibération n°13 :

Budget primitif – ZAC Château Blanc

Il convient d'approuver le Budget primitif 2016 de la Zone d'Activité Economique de Château Blanc.

Conformément à l'instruction budgétaire M49, ce budget doit être voté par chapitres et opérations selon la feuille de vote qui est distribuée en séance.

Vote à la majorité Pour : 20 Contre : 7 (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE Mme PHILIPPE – M. NICOLAS Mme ESTERNI – M. ANTONI - M. JURADO) Abst : 0

Délibération n°14 : Fiscalité 2016 - Vote des taux d'imposition

Pour la préparation du Budget Communal, les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et du foncier non bâti doivent être votés en Conseil Municipal. Comme cela a été confirmé lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité communale cette année.

Impôts	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Base fiscale prévisionnelle	Produit attendu
Taxe d'habitation	14,22%	14,22 %	14,22 %	12 117 000	1 723 037
Taxe foncière bâti	20,66%	20,66 %	20,66 %	7 065 000	1 459 629
Taxe foncière non bâti	45,50%	45,50 %	45,50 %	61 500	27 983
					3 210 649

Vote à l'unanimité

Délibération n°15 : Attribution de subventions aux associations

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'attribution des subventions aux associations, telle que décrite dans le tableau ci-dessous. Le montant total s'élève à 333 000 euros. Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016.

Article	Libellé association	Montant Part communale	Reversement CPA	TOTAL
6574	Aide Petite Enfance Crèche "Les Farfadets"	160 000,00		160 000,00
6574	Amicale des Anciens Combattants	1 000,00		1 000,00
6574	Amis du festival "Courts dans le vent"	800,00	1 500,00	2 300,00
6574	Archers de la Reine Jeanne	1 000,00		1 000,00
6574	Association Culturelle Provençale de Ventabren - ACPV	1 200,00		1 200,00
6574	Association pour le don de sang bénévole de Ventabren	300,00		300,00
6574	Association Sportive de Ventabren - ASV	40 000,00		40 000,00
6574	Bad'n Co	300,00		300,00
6574	Boule Ventée	900,00		900,00
6574	Caquetants	1 500,00	1 500,00	3 000,00
6574	Centre Ressource : un autre regard sur le cancer	500,00		500,00
6574	Challenge du Pays d'Aix		8 000,00	8 000,00
6574	Collège de Velaux – Voyage scolaire à Londres	950,00		950,00
6574	Collège de Velaux – Voyage scolaire à Rome et Pompéi	950,00		950,00
6574	Colline de Ventabren	500,00		500,00
6574	Compagnie des tout petits - MAM	6 000,00		6 000,00
6574	Coopérative scolaire Ecole Maternelle	4 000,00		4 000,00
6574	Coopérative scolaire Ecole Primaire	6 000,00		6 000,00
6574	Diablotins de Ventabren	800,00		800,00
6574	Ecole de musique	67 800,00		67 800,00
6574	FCPE Ventabren	800,00		800,00
6574	Football Olympique Ventabrennais - FOV	7 000,00		7 000,00
6574	Foyer Rural	3 800,00		3 800,00
6574	Moto Club	1 000,00		1 000,00
6574	Société de Chasse	3 000,00		3 000,00
6574	Tennis Club de Ventabren	2 000,00		2 000,00
6574	Ventabren Accueille	1 200,00		1 200,00
6574	Ventabren Jogging Aventure - VJA	1 500,00	1 500,00	3 000,00
6574	Ventalili	300,00	1 000,00	1 300,00
6574	Yargo Développement	300,00		300,00
6574	Yoseikan Ventabren	2 000,00		2 000,00
6574	PROVISION	2 100,00		2 100,00
		TOTAL	319 500,00	13 500,00 333 000,00

Vote à la majorité

Pour : 21 Contre : 6 (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE Mme PHILIPPE - M. NICOLAS Mme ESTERNI – M. ANTONI)

Abst : 0

Délibération n°16 : Révision des tarifs de l'eau potable

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, compte tenu des frais d'entretien des réseaux et des investissements à prévoir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le tarif de consommation d'eau potable, sur la part collectivité :

- Le prix de la redevance par m³ consommé passe de 0,2110 € à 0,35 €.
- Les autres tarifs applicables restent inchangés.

Vote à la majorité

Pour : 20 **Contre : 6** (*Mme HERUBEL – M. BRIGNONE
Mme PHILIPPE – M. NICOLAS
Mme ESTERNI – M. ANTONI*)

Abst : 1 (M. JURADO)

Délibération n°17 :

Annulation du titre sur exercice antérieur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a émis en 2013 un titre de recettes envers l'Association d'Aide à la Petite Enfance, gestionnaire de la crèche « Les Farfadets », correspondant au montant des charges supplétives que la commune assume pour le compte de la crèche.

La crèche n'est pas en capacité de régler ce titre, car depuis plusieurs années, elle a perdu des heures facturées en recettes, liées à la nouvelle réforme de la CAF.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'annuler sur le budget principal, exercice 2016, le titre de recettes suivant : dans son intégralité, le Titre n°408 bordereau 51 émis le 21/11/2013 pour un montant de 45 765,00 €.

Vote à l'unanimité

Délibération n°18 :

Signature d'un contrat de mixité sociale

L'Etat affiche des objectifs ambitieux de développement d'une offre de logements neufs et diversifiés et rappelle les dispositions de l'article 55 de la loi SRU fixant, pour chaque commune, un pourcentage de 25 % de logements sociaux minimum par rapport au nombre de résidences principales, soit pour la commune de Ventabren un objectif de 520 logements sociaux à l'horizon 2025, sous peine de pénalité.

Ainsi, dans le cadre de la révision de son PLU et la réécriture de son PADD, la commune de Ventabren s'est inscrite dans une démarche volontariste de production de logements diversifiés en corrélation avec ses évolutions démographiques (accueil des jeunes ménages, vieillissement de la population, décohabitation ...) et notamment le renforcement de l'offre locative sociale.

Afin de mobiliser, avec les acteurs concernés, toutes les opportunités et les outils de nature à faciliter le développement de l'offre de logements locatifs sociaux, la commune de Ventabren souhaite s'inscrire dans un partenariat avec l'Etat dans le cadre d'un Contrat de Mixité Sociale.

Le programme d'actions exposé dans ce Contrat de Mixité Sociale doit permettre l'atteinte des résultats suivants :

- La création de 15 logements locatifs sociaux sur la période 2014-2016
- La création de 200 logements locatifs sociaux sur la période 2017-2019
- La création de 283 logements locatifs sociaux sur des secteurs à enjeux de développement urbains soumis à servitude de mixité sociale et définis au PLU en cours de révision.

Vote à la majorité

Pour : 21 **Contre : 0**
**Abst : 6 (Mme HERUBEL – M. BRIGNONE – Mme PHILIPPE
M. NICOLAS – Mme ESTERNI – M. ANTONI)**

Délibération n°19 : Garantie d'emprunt Famille et Provence « Les Jardins de Venta »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la société Famille et Provence sollicite auprès de la commune une garantie d'emprunt à hauteur de 45 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 419 409 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements situés à Ventabren, D 10 Route de Berre, « Les Jardins de Venta ».

Vote à l'unanimité

Délibération n°20 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la société FREE Mobile et la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé des conventions avec trois sociétés de téléphonie mobile, à savoir Orange, Bouygues et SFR, afin de répondre aux exigences légitimes des administrés quant à la qualité de couverture du réseau.

Il se trouve néanmoins que des zones d'ombre subsistent encore et que des saturations notoires apparaissent sur l'actuel pylône (arbre imitation pin) de 25 mètres de hauteur, situé sur le Plateau de Ventabren.

Pour remédier à ce problème, l'opérateur téléphonique Free Mobile a proposé à la commune de Ventabren d'installer un nouveau relais radiotéléphonique sous forme de pylône végétalisé sur le Plateau sportif, à proximité du cimetière, sur une parcelle de 18 m², permettant de bénéficier d'une nouvelle technologie 4G et d'assurer la couverture de Ventabren et ses environs, notamment le secteur des Vences / Château Noir, actuellement mal desservi par les opérateurs téléphoniques.

La redevance annuelle d'occupation du domaine public est fixée à 13 000 € HT, avec une augmentation forfaitaire du loyer de 2% applicable chaque année.

Vote à l'unanimité

Délibération n°21 : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône : nouvelles compétences optionnelles

Le SMED13 propose de se doter de nouvelles compétences en matière de :

- Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Infrastructures de distribution de GNV ;
- Réseaux de chaleur et de froid.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la modification des statuts du SMED13.

Vote à l'unanimité

Délibération n°22 : Organisation d'un séjour de vacances d'été 2016 par le centre de loisirs municipal « SMIL-J » - Détermination des tarifs

Dans le cadre de son accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) dénommé « SMIL.J », la municipalité organise un séjour du lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet 2016, s'adressant aux enfants de 10 à 14 ans.

Ce séjour se déroulera au camping du centre de loisirs du Lautaret à St Vincent les Forts, situé dans les Alpes de Haute Provence à 1000 mètres d'altitude, entre les montagnes de l'Ubaye et de la Blanche, face au fameux lac de Serre-Ponçon.

Le coût pour les familles Ventabrennaises s'élève à 50 € par jour soit 250 € la semaine.

Concernant les familles extérieures de Ventabren et dans la limite des places disponibles, le montant du séjour s'élève à 284 € la semaine.

Filière animation : Création d'un poste d'animateur à temps complet (catégorie B) ; Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 1^e classe à temps complet.

Vote à l'unanimité

Vote à l'unanimité

Délibération n°23 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels

Le nombre d'emplois occasionnels ou saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services pendant la période estivale est le suivant :

Filière animation : 3 emplois d'adjoint d'animation de 2^e classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

Filière technique : 3 emplois d'adjoint technique de 2^e classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

Vote à l'unanimité

Délibération n°24 : Modification du tableau des effectifs

Vu l'admission d'un agent au concours de catégorie B, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière de l'agent.

Délibération n°25 : Demande de fonds de concours auprès de la Métropole Aix Marseille Provence pour l'opération de débroussaillement le long des voies communales – Programme 2016

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de Fonds de Concours auprès de la Métropole Aix Marseille Provence au titre de l'exercice 2016, pour le débroussaillement le long des voies communales et rurales ouvertes à la circulation publique.

Le coût hors taxe de l'opération s'élève à 21 303 €, il est alors proposé le plan de financement suivant :

Participation financière de la Métropole Aix Marseille Provence 30 %	6 390,90 €
Autofinancement communal 70 %	14 912,10 €
Total HT	21 303,00 €

Vote à l'unanimité

Délibération n°26 : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 – FDAL 2016 – Programme 2016

En 2016, la commune doit procéder à la réalisation d'investissements importants sur sa voirie : réfection de voies, remplacement de panneaux signalétiques de rues et de signalisation routière, acquisition de divers matériels de voirie.

Par ailleurs, la commune doit procéder à la rénovation de certains bâtiments du patrimoine communal et opérer des travaux de mise aux normes électriques.

Description du programme

Réfection de la voirie communale	178 015,00 €	
Réfection du revêtement Aire de jeux du Plateau - Enrobés noirs peints	47 220,00 €	
Réfection des escaliers en pierre - accès du vieux village au cimetière	35 000,00 €	
Remplacement des panneaux signalétiques de rues et de signalisation routière	14 227,83 €	
Acquisition de divers matériels de voirie (corbeilles groupe scolaire et Plateau, bornes	7 695,95 €	
Monument aux morts, barrières de foule...)		
Travaux électriques - Salle polyvalente Reine Jeanne	8 560,81 €	
Rénovation des menuiseries - logement gardien Salle Reine Jeanne	12 347,00 €	
Acquisition matériel sono Salle Sainte Victoire (console, enceintes, table de mixage, micros)	2 962,50 €	
Rénovation - logement gardien Salle Sainte Victoire	14 867,00 €	
TOTAL DEPENSES HT	320 896,09 €	
TOTAL DEPENSES TTC	385 075,31 €	
		<i>en %</i>
Conseil Départemental 13 (dispositif FDAL 2016)	192 537,65 €	60%
Autofinancement communal	128 358,44 €	40%
TOTAL RECETTES	320 896,09 €	100%

Vote à l'unanimité

Délibération n°27 : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité – Equipements sportifs

Afin de compléter l'offre d'équipement de la commune, au niveau de la crèche, du jardin d'enfants et des terrains de tennis au Plateau, plusieurs investissements sont prévus en 2016 :

Nature des investissements		
Régénération des courts de tennis n°2, 3, 4, 5 et 6 en béton poreux	12 978,00 €	
Régénération du court de tennis n°1 en terre battue	32 950,00 €	
Réfection des grillages autour des terrains de tennis	17 282,17 €	
Complément de sol souple et de jeux pour enfants au niveau de l'aire de jeux du Plateau	6 474,20 €	
Complément de sol souple et de jeux pour enfants à la crèche de Ventabren	8 295,70 €	
TOTAL DEPENSES HT	77 980,07 €	
TOTAL DEPENSES TTC	93 576,08 €	
<i>en %</i>		
Conseil Départemental 13 (80% du coût HT des travaux plafonné à 75 000€)	60 000,00 €	77%
Autofinancement communal	17 980,07 €	23%
TOTAL RECETTES	77 980,07 €	100%

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter le Conseil départemental 13 pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif des Travaux de proximité, selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Délibération n°28 : Demande de subvention au FIPD et au Conseil Départemental 13 pour l'extension des équipements de Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la politique communale mise en œuvre pour lutter contre la délinquance, et des actions visant à améliorer la sécurité et la tranquillité publiques, il est nécessaire de procéder à l'installation de systèmes de vidéo protection aux abords des bâtiments publics, et au niveau des entrées de ville.

Nature des investissements		
Uniformisation des systèmes d'exploitation pour la réception et la visualisation des images	6 056,60 €	
Mise sous vidéoprotection de l'Espace Poste (parking arrière Poste, parking accès route centre et haut de Ventabren, parking bibliothèque)	12 639,00 €	
Mise sous vidéoprotection des Entrées de ville (Rond-point Tchak, Rond-point Michel Home)	31 014,60 €	
TOTAL DEPENSES HT	49 710,20 €	
TOTAL DEPENSES TTC	59 453,40 €	
<i>en %</i>		
Conseil Départemental 13	19 884,08 €	40%
FIPD	19 884,08 €	40%
Autofinancement communal	9 942,04 €	20%
TOTAL RECETTES	49 710,20 €	100%

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône, et auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône au titre du FIPD, selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Délibération n°29 : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité – Rénovation des bâtiments communaux

Le programme des travaux relatifs à la rénovation des bâtiments communaux pour 2016 est le suivant :

Nature des investissements		
Rénovation de la toiture des bâtiments Ecole maternelle - Groupe scolaire Edouard Peisson	58 934,00 €	
Rénovation de la toiture du bâtiment Office Municipal de la Culture - 11 bd de Provence	12 394,00 €	
Isolation des combles logement gardien - Salle polyvalente Reine Jeanne	2 358,00 €	
TOTAL DEPENSES HT	73 686,00 €	
TOTAL DEPENSES TTC	88 423,20 €	
<i>en %</i>		
Conseil Départemental 13	58 948,80 €	80%
Autofinancement communal	14 737,20 €	20%
TOTAL RECETTES	73 686,00 €	100%

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux maximum.

Vote à l'unanimité

Délibération n°30 : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité : ADAP 1^{ère} Tranche

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental 13 au titre des travaux de proximité, pour la 1^{ère} tranche des travaux prévue en 2016 dans le cadre du calendrier AD'AP :

Nature des investissements		
Mise en conformité PMR - Centre de loisirs La Marelle	14 909,00 €	
Mise en conformité PMR - Groupe scolaire Peisson	23 875,60 €	
Mise en conformité PMR - Crèche Les Farfadets	7 812,00 €	
Mise en conformité PMR - Hôtel de ville	18 628,00 €	
Mise en conformité PMR - Bâtiment La Poste	7 510,00 €	
TOTAL DEPENSES HT	72 734,60 €	
TOTAL DEPENSES TTC	87 281,52 €	
<i>en %</i>		
Conseil Départemental 13 (80% du coût HT des travaux plafonné à 75 000€)	58 187,68 €	80%
Autofinancement communal	14 546,92 €	20%
TOTAL RECETTES	72 734,60 €	100%

Vote à l'unanimité

Délibération n°31 : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité : ADAP 2^{ème} Tranche

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental 13 au titre des travaux de proximité, pour la 2^{ème} tranche des travaux prévue en 2016 dans le cadre du calendrier AD'AP :

Nature des investissements	
Mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école maternelle (sanitaires adultes)	16 650,00 €
Mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école élémentaire (2 blocs sanitaires filles et garçons, sanitaires adultes)	45 850,00 €
Mise aux normes d'accessibilité des sanitaires du Centre de loisirs La Marelle (blocs sanitaires enfants et adultes)	12 500,00 €
TOTAL DEPENSES HT	75 000,00 €
TOTAL DEPENSES TTC	90 000,00 €
	<i>en %</i>
Conseil Départemental 13 (80% du coût HT des travaux plafonné à 75 000€)	60 000,00 € 80%
Autofinancement communal	15 000,00 € 20%
TOTAL RECETTES	75 000,00 € 100%

Vote à l'unanimité

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Explications des votes du groupe d'opposition « Vivre à Ventabren » au Conseil municipal du 23/03/2016

Délibération 5 : Compte administratif 2015 de la commune

CONTRE

La communication de la mairie annonce « un plan d'économie forcé » et « la commune contrainte de se mettre à la diète » et que voyons-nous ? En 2015, un niveau des dépenses de fonctionnement en hausse constante tandis que les investissements se réduisent comme peau de chagrin. Trois postes expliquent la non-maitrise des dépenses :

Les dépenses de personnel, toujours en hausse malgré une réduction de 7 équivalents temps plein annoncée par la Direction générale des services

Energie, eau, électricité qui subissent une forte hausse alors que la commune se vante d'être « collectivité lauréate Agir pour l'énergie »

Les amendes au titre de la Loi SRU (non production de logements sociaux) : elles ont amputé de près de 500 000€ les recettes de la commune en 3 ans

Délibération 10 : Budget Primitif 2016 de la commune

CONTRE

Les tendances observées dans le compte administratif se retrouvent dans le Budget Primitif et traduisent une gestion insatisfaisante. Le rapport dépenses d'investissement /dépenses de fonctionnement se dégrade encore (1 362 / 5 989 k€). Notre groupe attire l'attention sur le poste alimentation, qui est passé de 145 000 à 245 000€ entre 2011 et 2016. Sur ce poste, nous suggérons de lancer une étude pour évaluer le coût d'un prestataire extérieur pour le restaurant scolaire. Nous votons CONTRE ce budget.

Délibération 15 : subventions aux associations

CONTRE

Nous dénonçons l' habillage des chiffres : les subventions accordées par la Communauté du Pays d'Aix aux associations ventabrennaises qui s'élèvent à 13 500€, ont été intégrées dans le total des subventions municipales, gonflant ainsi leur montant qui est en réalité en baisse continue depuis 3 ans. Nous nous interrogeons sur les critères d'attribution de ces subventions décidées par les élus de la majorité. Nous votons CONTRE en raison de la diminution de ce budget.

Délibération 16 : révision des tarifs de l'eau

CONTRE

Le prix de base de l'eau potable est augmenté de toutes sortes de taxes. La commune décide de faire passer la taxe sur la consommation qui lui revient de 21 centimes/m3 à 35 centimes/m3. Cela porte le prix total de l'eau de 5,95 à 6,08€/m3. Nous votons CONTRE car nous estimons qu'il s'agit d'un impôt indirect, comme c'est le cas pour les augmentations en tous genres du prix des services publics communaux.

Délibération 18 : contrat de mixité sociale

Abstention

Comment pourrions-nous faire confiance à un maire qui joue double jeu ? Au cours de ce conseil municipal, où nous avons découvert ce contrat de A à Z, nous l'avons entendu affirmer qu'il n'acceptera jamais le nombre de logements sociaux prescrits par la loi (500) puis nous faire approuver la signature d'un "Contrat de Mixité Sociale" par lequel il s'engage à en construire 498! Devant une telle opacité et un tel amateurisme, nous ne pouvons que nous abstenir.

INFORMATIONS

Recensement militaire, une démarche obligatoire

Tout jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser dans les 3 mois suivant la date anniversaire de ses 16 ans (fin du 3^{ème} mois au plus tard).

Les jeunes français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour se faire recenser, l'intéressé ou son représentant doit se présenter au pôle Enfance et Jeunesse, impasse de la Crémade (face au centre de loisirs « la marelle ») muni des pièces suivantes :

- livret de Famille
- pièce d'identité du jeune
- pièce d'identité ou carte de séjour du père si ce dernier est né à l'étranger.

Importance du recensement :

L'attestation de recensement délivrée à l'issue de cette démarche est nécessaire pour se présenter à certains examens (dont le **baccalauréat**) et concours publics (tel que le **permis de conduire**).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune en vue d'effectuer la **journée Défense et Citoyenneté**.

Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de votre situation (changement d'adresse notamment).

Les prochaines commémorations

Dimanche 24 avril, Journée du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

11 H 15 Cérémonie au Monument aux Morts

Dimanche 08 Mai, Commémoration de la Victoire du 08 Mai 1945

11 H 15 Cérémonie au Monument aux Morts

Mercredi 08 juin, Hommage aux "Morts pour la France" en Indochine

11 H 15 Cérémonie au Monument aux Morts

Samedi 18 juin, Commémoration de l'appel historique du Général de Gaulle

18 H 15 Cérémonie à la stèle du Général de Gaulle

Une antenne 4 G s'implante à Ventabren

Afin de palier aux problèmes de réception de téléphonie et d'internet haut débit sur certaines zones d'ombres, la commune a autorisé l'opérateur téléphonique Free Mobile d'installer un nouveau relais radiotéléphonique végétalisé à proximité du cimetière. Celle-ci permettra de bénéficier d'une nouvelle technologie 4G et d'assurer la couverture de Ventabren et ses environs, notamment le secteur des Vences / Château Noir, actuellement mal desservi par les opérateurs téléphoniques.

Cette technologie 4G permet aussi l'accès à internet haut débit grâce à l'installation, chez les particuliers et entreprises, de « box 4G ».

Une orthophoniste s'installe à Ventabren

A partir du mois du début du mois de mai, Mme Lebeau, ouvre son cabinet d'orthophoniste au 10 impasse de Fontbelle à Ventabren.

Consultations sur rendez-vous du lundi au samedi.

06 41 69 87 23

laetitia.lebeau.ortho@gmail.com



SORTIR A VENTABREN...

Expo des Métiers d'Art et de l'Artisanat Expo-rues

L'Expo des Métiers d'Art & de l'Artisanat, le rendez-vous de printemps installé depuis 5 ans à Ventabren, fait « peau neuve » : Ventabren métamorphose son village le temps d'une journée, dimanche 12 juin 2016.

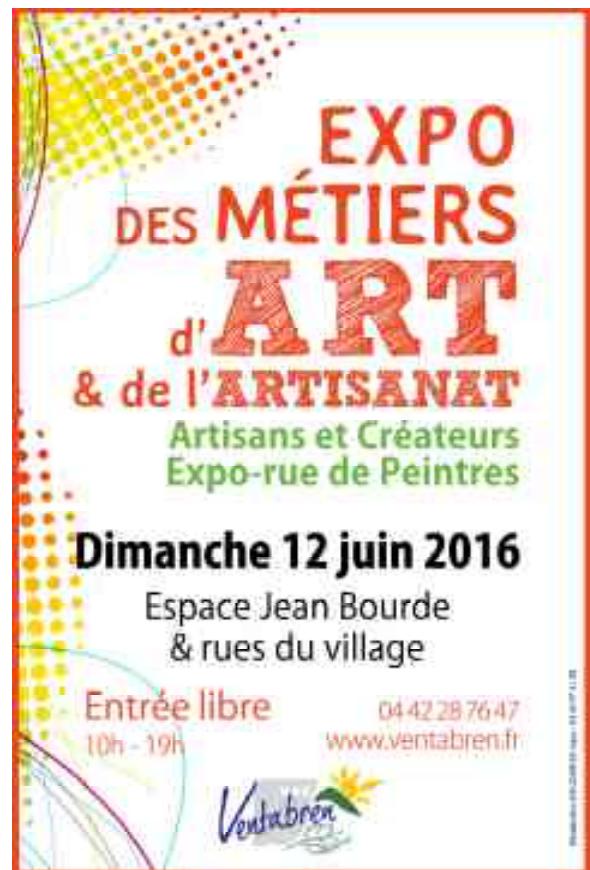
Une double manifestation dédiée à l'Art prendra place dans tout le village :

Une exposition-vente réunissant différents artisans et créateurs de la région se tiendra à l'espace Jean Bourde et ses abords extérieurs.

Cette Expo joue la carte de la qualité, de la diversité et de la créativité en accueillant des artisans et créateurs professionnels qui n'hésiteront pas à faire sur place la démonstration de leur savoir-faire.

Parallèlement, une Expo-rue de peintres investira tout en couleur les placettes et ruelles du centre villageois. Des artistes, amateurs ou professionnels, issus des domaines de la peinture, de la photographie, de l'illustration, du dessin ... vont se côtoyer dans ce cadre privilégié qu'offre le village pour y exposer leurs œuvres et «croquer» sur site.

Venez découvrir autrement le cœur historique de Ventabren et faire de belles rencontres avec des artistes et des métiers d'exception à l'occasion de ce rendez-vous vivant avec l'Art.



Dimanche 12 juin 2016, de 10h à 19h. Accès libre et gratuit.

Restauration proposée sur place (espace Jean Bourde).

Glaces artisanales sur la place de l'église

Grand parking gratuit sur le plateau sportif avec accès piéton direct au village.

Renseignements : Office Municipal de la Culture au 04 42 28 76 47 - administration@omc-ventabren.fr

Une journée sera dédiée au sculpteurs et modeleurs amateurs le samedi 17 septembre 2016.

Le lieu et les modalités d'inscription seront communiqués prochainement.